Image not found or type unknown

demande prestation compensatoire

Par **cathy148**, le **19/05/2009** à **13:35**

bonjour,

francaise agee de 57 ans mariee en 1984 a un francais au consulat de france au congo brazzaville
le 12/09/2008 divorces dans le meme pays par tribunal congolais

divorce notifie ambassade de france le 23/04

dans ce divorce le juge ne m'attibue pas de prestation compensatoire et un notaire congolais doit etre designe pour partage des biens

divorce prononce aux torts exclusifs epoux et sommes maries sous regime communaute universelle

de par ce fait n'est il pas possible de m'attribuer sur sol francais une prestation compensatoire et de designer un notaire francais?

avec tous mes remerciements

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés